

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-neuf juin deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/06/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRASSE, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Dominique TALABOT, Sébastien MOREAU, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Alain GONZALES, Jean-Claude DECOUT, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Arlette DEMAR (a donné procuration à Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Dominique MARQUET (a donné procuration à Sébastien MOREAU), Jean-Pierre NEXON (a donné procuration à Jean-Claude DECOUT)

ABSENTS : Jean-Louis BREGAINT, Claudine LAFOREST, Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 113 : TOURISME – ACTION DE COMMUNICATION TOURISTIQUE – CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que la commune de Saint-Léonard de Noblat et la Communauté de Communes de Noblat ont décidé de réaliser une parution commune, dans « Sortir en Limousin », pour promouvoir le territoire de Noblat.

La facture pour cette action de promotion a été adressée à la Communauté de Communes de Noblat et il est à présent proposé d'établir une convention pour permettre le remboursement, par la commune de Saint-Léonard de Noblat, de 50 % du coût de cette communication.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve la convention proposée,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 25 . 06 . 2014

Publié ou notifié

Le : 25 . 06 . 2014

Le Président



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TOURISME - ACTION DE COMMUNICATION TOURISTIQUE - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT

Date de transmission de l'acte : 25/06/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 25/06/2014

Numéro de l'acte : 2014-113 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140619-2014-113-DE

Date de décision : 19/06/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes